



CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT 2015

TABLE DES MATIERES

1	Commission de gestion.....	3
1.1	Composition de la commission de gestion	3
1.2	Réunion de travail de la commission de gestion	3
1.3	Glossaire	3
1.4	Le cahier des charges de la commission de gestion	4
2	Comptes 2015 et Commission des Finances.....	5
2.1	Vérification des comptes.....	5
2.2	Rapport de contrôle de la fiduciaire.....	5
3	Commission des affaires régionales et intercommunales.....	5
4	Suite donnée aux préavis de la Municipalité	6
4.1	Préavis 37/2014 Skatepark et place de jeux du Centre sportif de Sorécot	6
4.2	Préavis 38/2014 Aménagement du Centre	8
4.3	Préavis 48/2014 PGEE Collecteur Saugettaz « Pâquis ».....	9
4.4	Préavis 50/2015 Acquisition et installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique.....	10
4.5	Préavis 51-52/2015 Aménagement d'un terrain de beach-volley et réfection des aménagements sportifs DLV	10
4.6	Préavis 58/2015 Renouvellement de la solution informatique communale	10
4.7	Préavis 59/2015 Remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie	12
4.8	Préavis 60/2015 Remplacement de l'éclairage du Tennis-Club de Cheseaux à Sorécot	13
4.9	Préavis 62/2015 Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.....	13
4.10	Préavis 64/2015 Demande de la sortie de l'Association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne.....	13
5	Questions relatives aux PV du Conseil communal	14
5.1	PV de la séance du 10 mars 2015	14
5.2	PV de la séance du 6 octobre 2015	15
5.3	PV de la séance du 8 décembre 2015	15
6	Appartements de la SCHL Grand-Pré Sud	16
7	Programme de législature 2011-2016	17
8	Procédés de réclame	19
9	Etude IDHEAP	19
9.1	Recommandations du bureau IDHEAP	19
10	Suite donnée aux vœux de la commission de gestion sur le rapport 2014	21
11	Concept énergétique	23
11.1	Rapport initial et analyse des biens communaux	23
11.2	Creation d'un fonds communal	23
12	Liste des travaux effectués en 2015	24
13	Cahiers des charges.....	24
14	Entretiens d'évaluation	24
15	Questions relatives au rapport de gestion 2015 de la Municipalité.....	24
16	Conclusion	26

1 COMMISSION DE GESTION

1.1 COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne est composée des membres suivants :

Hans-Peter Guggenbühl	président
Stefania Hofmann	membre
Christiane Rihs	membre
Yves-Marie Hostettler	membre
Claude Nyffenegger	rapporteur

1.2 RÉUNION DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission s'est réunie 12 fois :

3 novembre 2015	15 mars 2016
17 novembre 2015	31 mars 2016
10 décembre 2015	21 avril 2016
19 janvier 2016	9 mai 2016
11 février 2016	10 mai 2016
3 mars 2016	26 mai 2016

1.3 GLOSSAIRE

MUN :	Municipalité
CC :	Conseil Communal
CG :	Commission de Gestion
COFI :	Commission des Finances
CARI :	Commission des affaires régionales et intercommunales
en bleu :	Réponses de la Municipalité
en rouge :	Remarques de la commission de Gestion CG

Rédaction, mise en page et photos : Claude Nyffenegger

1.4 LE CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE GESTION

Le nouveau règlement du Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne définit, dans son article 75, le cahier des charges de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- 1) Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée, la commission de gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente ;
- 3) Vérifier la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;
- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales) ;
- 6) Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;
- 7) Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;
- 8) Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la municipalité.

La commission de gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La commission de gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances communes.

2 COMPTES 2015 ET COMMISSION DES FINANCES

2.1 VÉRIFICATION DES COMPTES

L'examen des comptes a été réalisé par la COFI qui est compétente pour rapporter directement au Conseil communal.

Pour cet exercice, la CG et la COFI n'ont pas jugé nécessaire de tenir de séance commune.

La CG a reçu le préavis n°70/2016 sur les comptes de l'année 2015 le 25 avril et en a pris connaissance.

2.2 RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport de vérification relatif aux comptes de l'exercice 2015 daté du 22 avril 2016 a été transmis à la CG le 24 mai 2016.

Nous avons également reçu copie du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes de l'exercice 2015 pour l'établissement scolaire de la Chamberonne daté également du 22 avril 2016.

La CG relève qu'aucune remarque n'a été formulée par la fiduciaire.

Conclusion :

La conclusion de ce rapport déclare que la comptabilité de la commune est régulièrement tenue et qu'elle répond aux exigences en la matière.

Article 75, chiffre 1)

« Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée, la commission de gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche ;

3 COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Dans sa séance du 10 décembre 2015, la CG a rencontré la CARI représentée par Monsieur Raphaël Bugnon, président, Madame Anne Pécoud, membre et Monsieur Edmond Fleury, membre.

La CARI a rédigé son rapport annuel 2015-2016 intitulé « Cheseaux et SDNL ». Ce dernier n'est pas intégré au présent rapport et a été remis séparément au Conseil communal pour sa séance du 31 mai 2016.

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente »

4 SUITE DONNEE AUX PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

4.1 PRÉAVIS 37/2014 SKATEPARK ET PLACE DE JEUX DU CENTRE SPORTIF DE SORÉCOT

CG : La demande de crédit a-t-elle été respectée ?

Oui, nous sommes dans le montant demandé au Conseil Communal. De plus nous avons obtenu la confirmation du Fonds du Sport pour une subvention de Fr. 140'000.-

CG : Compte tenu des spécificités du terrain choisi (peu stable, nécessitant d'importants travaux de fondation) et le déplacement d'une conduite de gaz ; est-ce que tout c'est bien passé comme prévu ?

Ces difficultés ont-elles engendré des frais supplémentaires ?

A ce jour, nous n'avons pas rencontré de difficulté particulière et cela n'a généré aucuns frais supplémentaires.

CG : Est-ce que la conception du skatepark répond aux recommandations du BPA (Bureau de prévention des accidents) ?

Oui

CG : Selon vous et après quelques mois d'utilisation, les utilisateurs sont-ils toujours satisfaits de cette réalisation ?

Actuellement le Skatepark de Cheseaux est considéré comme le meilleur du canton.

CG : A ce jour, comment se passe la cohabitation avec le Football Club Cheseaux ?

Après une période de rodage et parfois de discussions, je pense que nous pouvons dire que dans l'ensemble nous avons une bonne collaboration et que nous discutons volontiers des problèmes rencontrés, malheureusement souvent en lien avec des incivilités.

CG : Après quelques mois de service, est-ce que le règlement de ce lieu est respecté ?

Dans l'ensemble nous pouvons dire oui, toutefois, il y a certaines personnes qui ne le respectent pas, ce qui nous vaut la réaction des voisins, et qui implique des interventions de notre part ou de la Gendarmerie.

CG : Si non, est-ce surtout par les utilisateurs qui habitent le village ou surtout par les personnes de l'extérieur ?

Difficile à dire, mais il ne serait pas correct de n'incriminer que les gens de l'extérieur.

CG : Est-ce que des dégâts matériels, des déprédations importantes ont été relevés ? Des réparations ont-elles été nécessaires ?

Quelques tags, quelques arbustes abimés,

CG : Si oui, lesquelles et pour quel montant ?

En particulier l'appropriation par les jeunes d'une table appartenant au FC, actuellement complètement taguée et en partie cassée. Nous avons indemnisé le FC à raison de Fr 400.-.

CG : A votre connaissance, un accident a-t-il déjà eu lieu (d'une certaine importance)? Si oui, de quelle nature et de quelle importance ?

Un léger incident, mais qui n'a pas conduit à des blessures importantes. En l'occurrence, une planche de skate qui a fini sa course contre les jambes d'une spectatrice.

CG : A ce jour, qu'en est-il des problèmes nocturnes ; ceux occasionnés par des non-utilisateurs du skatepark ? Est-ce que la gendarmerie fait régulièrement des contrôles et vous tient-elle au courant de ses interventions s'il y en a ?

Nous avons un contact régulier avec la Gendarmerie du Mont, qui répond à nos sollicitations ou intervient sur demande de citoyens.

CG : La gendarmerie fait-elle des contrôles ou passages spontanés ?
Ou intervient-elle uniquement sur demande de la commune ou des citoyens ?
Peut-on parler de problèmes nocturnes majeurs ?
Si oui, lesquels ?

A ce jour la Gendarmerie passe soit spontanément, soit sur demande (de notre part ou de citoyens). Sur l'ensemble de cette première période d'utilisation, il n'y a pas de problème majeur à relever.

De nombreuses présences ou des passages réguliers ont été assumés par l'Assistant de Police et les municipaux.

Les quelques cas signalés sont en lien avec ce que nous pourrions apparenter à du tapage nocturne et traités comme tels par la gendarmerie. Il n'y a pas eu d'évènement grave. Nous devons toujours constater épisodiquement certaines incivilités et la présence sporadique de consommateurs de produits illicites.



CG : La Municipalité envisage-t-elle d'installer des WC publics sur le site du skatepark ?

Cela n'a jamais été envisagé. La charge de travail liée au nettoyage et les difficultés relatives aux nombreuses déprédations n'encouragent pas la mise à disposition de WC.

De plus, sur les différents skatepark visités avant les travaux, la présence de WC n'a pas été relevée.

4.2 PRÉAVIS 38/2014 AMÉNAGEMENT DU CENTRE

CG : Les commerçants sont-ils satisfaits de ce centre terminé ?

Sont-ils contents par la fréquentation de leur clientèle tant piétonne que motorisée ?

Les commerçants pensent-ils que, tout compte fait, ces nouveaux aménagements leur profitent ou au contraire les pénalisent ?

Les commerçants sont-ils satisfaits des places de parc (nombre et emplacements) ?

Selon nos échos, dans l'ensemble oui. Une assemblée générale des commerçants est prévue début mars, ce sera l'occasion de faire un point de situation avec eux.

Lors de la séance du 2 mars, nous n'avons pas eu de grandes discussions sur le sujet, mais plutôt des félicitations, pour le côté agréable de cette place et le 20 km/h semble être reconnu comme sécuritaire et offrant des facilités pour l'accès aux commerces. Les commerçants directement concernés n'étaient pas tous présents à l'assemblée, mais pour ceux que nous connaissons, il n'y a à ce jour aucune critique formulée.

CG : Au sujet de la limitation de la vitesse prévue initialement à 30 km/h et actuellement modifiée pour une zone à 20 km/h ; est-ce que des frais ont dû être engagés pour cela et si oui, pour quel coût ?

Actuellement et pour informer tant la population que les automobilistes, nous avons dû investir dans des prospectus à distribuer, un tout-ménage et des panneaux complémentaires. Il faudra ajouter les frais de présentation pour la demande de l'homologation de cette mesure. Au total nous pouvons estimer un surcoût de +/- CHF 10'000.-.

CG : Est-ce que les modifications et les aménagements réalisés sur les propriétés privées ont été exécutés à satisfaction des propriétaires ?

A ce jour pas de réclamations particulières.

CG : A ce jour, les caniveaux à fentes qui permettent l'évacuation des eaux ont-ils rempli leur mission ?

Oui parfaitement, rien à signaler.

CG : Les eaux de surface sont-elles entièrement et complètement évacuées et captées ?

A l'exception d'un petit défaut côté route d'Yverdon, défaut qui va être prochainement corrigé, tout va comme il était prévu.

CG : Concernant le manque d'efficacité de l'éclairage public mis en place lors du nouvel aménagement du centre du village, une démarche a-t-elle été faite auprès des concepteurs pour une correction technique et une prise en charge financière ?

Un complément d'éclairage, sous la forme d'ajout à l'ensemble des candélabres d'un spot supplémentaire plus un candélabre ajouté devant la « maisonnette », devrait être posé d'ici à fin février, ce surcoût est de CHF 24'500.-. A cela il faut ajouter CHF 4'000.- pour l'éclairage provisoire.

Nous attendons la facture du mandataire pour réagir.

CG : Concernant le transit, comment sont mesurés les vitesses moyennes et le nombre de véhicules ?

Au moyen des deux radars existants et d'un radar supplémentaire prêté ponctuellement par une commune voisine.

CG : Quels sont les résultats obtenus lors des derniers décomptes ?

Plus de 6'500 véhicules traversent Cheseaux, chaque jour. 85% des automobilistes respectent le 20 km/h.

CG : Quelle est la procédure de validation des 20 km/heure auprès du canton ?

La même que pour le 30 km/h, nous allons la mettre en place courant février.

CG : Hormis le centre, les zones initialement prévues à 30 km/h seront-elles réalisées ?

Nous allons au printemps mettre en place des éléments de modération de trafic comparables à ceux exigés pour une zone 30 km/h. Toutefois, nous n'aurons pas le droit de faire homologuer cette mesure, car il n'est pas autorisé de placer 3 limites différentes successives (50-30-20).

CG : Pour le départ de l'architecte mandataire en cours de travaux, quelles sont les conséquences techniques et financières ?

Les conséquences techniques ont été gérées par le Bureau Courdesse, et certaines erreurs de conception corrigées, en accord et avec la présence active des services et municipaux concernés. Il n'y a pas eu de réel impact sur la finalité des travaux.

La question financière est actuellement en cours de négociation.

Lors de la séance du 9 mai avec la Municipalité, nous avons demandé les précisions suivantes :

CG : Est-ce que la procédure de validation de la zone 20 km/h est terminée ?

Cette procédure de validation a commencé lors de la visite de la commission consultative de circulation du 22 avril. Cette commission a accepté le rapport de la sous-commission des limitations de vitesse puis a adressé un préavis à la conseillère d'Etat. La décision approuvant la zone 20 km/h a été publiée dans la Feuille des avis officiels du 10 mai 2016.

Des éventuels contrôles de vitesse seront possibles par la suite. Les deux appareils actuellement en place resteront fixes. L'affichage maximum a été bloqué à 40 km/h pour éviter toute tentation de passage à forte vitesse.

CG : La Municipalité peut-elle donner des informations plus détaillées sur les raisons du départ de l'architecte en charge de cette réalisation. Quelles ont été les conséquences de sa démission ?

D'après la lettre de résiliation de contrat de l'architecte, il explique ne plus se reconnaître dans ce concept en présence de trop de points de modifications demandés par le maître de l'ouvrage. Il mentionne également la perte de confiance qui empêche de poursuivre une collaboration efficace (exemples : sens de pose et nombre des bancs, arbres en moins pour des raisons techniques, configuration et matériau du parvis de l'église, etc.).

La facture finale de l'architecte a été contestée suite à une estimation effectuée par un expert mandaté par la Municipalité. Cette dernière a mandaté un avocat pour défendre ses intérêts. L'objectif est d'arriver à un accord financier en se situant en dessous du montant estimé par l'expert et sans dépasser le montant total prévu pour les honoraires.

La direction des travaux n'a pas souffert de cette démission car l'architecte avait sous-traité cette prestation au bureau Courdesse & associés qui a fini seul les travaux.

4.3 PRÉAVIS 48/2014 PGEE COLLECTEUR SAUGETTAZ « PÂQUIS »

CG : Les travaux ont-ils été effectués ?

Le budget a-t-il été respecté ?

Les travaux n'ont pas encore été effectués.

4.4 PRÉAVIS 50/2015 ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN MODULE EXTERNE PROVISOIRE AU COLLÈGE DERRIÈRE-LA-VILLE POUR ACCUEILLIR LA SALLE DE MUSIQUE

CG : Les travaux sont-ils terminés ?

Oui

CG : Le budget a-t-il été respecté ?

Le compte n'est pas encore bouclé. Il y aura un léger dépassement dû à la mise en place d'une isolation phonique plus adaptée à la musique.

CG : Ce module donne-t-il satisfaction aux usagers ?

Oui, après les corrections précitées.

4.5 PRÉAVIS 51-52/2015 AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BEACH-VOLLEY ET RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS SPORTIFS DLV

CG : Quel est le motif de l'opposition du canton à la réalisation de ces aménagements?

Les directives cantonales imposent une taille minimale de surface herbeuse pour la pratique du sport scolaire. Dès lors, quand bien même les professeurs eux-mêmes privilégient des surfaces moins glissantes, il n'a pas été accepté que cette surface soit réduite et remplacée par une surface en tartan.

CG : Une consultation préalable auprès des services cantonaux a-t-elle été effectuée?

Non

Dans la séance du Conseil communal du 7 mars 2016, la Municipalité a indiqué qu'un nouveau projet répondant aux exigences cantonales a été élaboré et qu'un préavis sera soumis courant 2016 au Conseil communal.

4.6 PRÉAVIS 58/2015 RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION INFORMATIQUE COMMUNALE

CG : Est-ce que les autres communes qui ont participé à la pré-étude (Bussigny et Chavannes-près-Renens) ont choisi la même solution que Cheseaux ?

Oui, Bussigny en 2015 et Chavannes en 2016.

CG : Quelles ont été les remarques formulées par la Commission chargée de l'étude du préavis 58/2015 et quelle suite la Municipalité y a-t-elle donnée ?

La municipalité a pris en compte les craintes liées à la sécurité et à la pérennité des données dans son analyse.

CG : Quels sont les domaines d'activités de la Commune qui sont couverts par la nouvelle solution ?

A terme, toute la gestion de la Commune devrait être intégrée.

CG : Les modules de facturation métiers, gestion de processus et gestion électronique de documents sont-ils déjà implémentés ?

A ce jour, seulement la facturation.

CG : La nouvelle solution permet-elle d'éviter que des taxes ne soient pas facturées ?

Ce n'était pas un problème de solution informatique.

CG : La nouvelle solution permet-elle de mettre en place le système e-facture ? Si oui, la Municipalité désire-elle mettre en place cette possibilité ?

Oui, c'est possible et cela fait partie des réflexions de la bourse.

CG : L'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2-2018 et la gestion électronique des contribuables GEC-2017 est-elle garantie techniquement ?

Oui, mais aucune date de mise en œuvre n'est actuellement prévue.

CG : Impliquera-t-elle l'acquisition de «modules» informatiques supplémentaires ? Si oui, quel est le coût prévu de ces acquisitions ?

Impossible à dire actuellement par rapport au GEC-2017

CG : La migration des données a-t-elle posé des problèmes particuliers ?

Pas vraiment, seul le contrôle des habitants a connu quelques difficultés qui sont à ce jour quasiment réglées.

CG : Les données historiques ont-elles été reprises ?

Oui, en totalité sauf les éléments liés aux salaires.

CG : La Commune a mandaté la société Dataconsulting pour l'hébergement de la solution retenue. Est-ce que la société Dataconsulting héberge également les données informatiques de la Commune ou est-ce que ces données restent sur site ?

Elles sont en grande majorité également hébergées. Seules demeurent en local, les données relatives aux logiciels hors Dataconsulting.

CG : Quelles sont les garanties de confidentialité fournies par Dataconsulting pour éviter une utilisation abusive des données informatiques de la Commune par des tiers ?

Chaque client hébergé dispose d'un environnement serveur réservé. Celui-ci est protégé par un accès à triple sécurité (adresse IP fixe et unique) avec un « login » et mot de passe. La liaison est opérée par un lien point à point appelé VPN qui est crypté.

Chaque utilisateur a des droits spécifiques au niveau des applications qui ont été définis par la commune. Les collaborateurs n'ont accès qu'à leurs propres données.

L'accès aux informations des clients est strictement contingenté à un nombre restreint de personnes. L'ensemble des collaborateurs doivent posséder un casier judiciaire vierge, être de bonne moralité et remplir les conditions exigées par l'organe de contrôle. Ils s'engagent également par une convention signée de respecter rigoureusement la confidentialité des données dont ils pourraient avoir connaissance.

CG : L'accès aux données informatiques de la Commune est-il garanti en tout temps ?

Oui, sauf en cas de rupture du câble Swisscom.

CG : Existe-t-il une solution de secours dans le cas d'une panne informatique ?

Oui, car les équipements chez Dataconsulting sont redondants et offrent donc une haute qualité de service. Dans le cas de la rupture du câble Swisscom, il y aurait la possibilité de travailler depuis un autre immeuble connecté.

CG : Depuis quel autre immeuble connecté, la Municipalité envisagerait-elle de se connecter en cas de rupture du câble Swisscom à la Maison de commune ?

Très prochainement, certains collaborateurs qui doivent travailler de manière suivie sur la solution pourront accéder via Internet par VPN. Cette mise en œuvre interviendra progressivement après le bouclage des comptes 2015. Le boursier se chargera des tests de connexion. En cas d'urgence il est aussi possible de se connecter au travers d'une liaison GPRS pour les opérations courantes.

CG : La Municipalité connaît-elle les modalités de sauvegarde des données informatiques de la Commune en particulier la fréquence ?

Les sauvegardes sont incrémentales et se font on-Line toutes les deux heures, journalièrement, hebdomadairement et mensuellement.

La sécurité des données est assurée par un système de sauvegarde à deux niveaux. Une unité de stockage indépendante sauvegarde quotidiennement les données à partir de minuit. Elles sont conservées environ un jour en ligne sur cette unité. Après que l'opération soit terminée, un robot crée automatiquement un archivage sur bandes magnétiques à enregistrement linéaire.

CG : Existe-t-il un processus de contrôle des sauvegardes des données informatiques ?

Oui, processus interne propre à Dataconsulting.

CG : Les sauvegardes de la société Dataconsulting sont-elles réparties sur des sites géographiquement distincts ?

Les sauvegardes hebdomadaires sont conservées dans un coffre-fort à l'épreuve du feu. La copie de la sauvegarde mensuelle est expatriée du centre dans un site protégé et distinct des bureaux. La rétention des informations est assurée pour 3 mois.

CG : Quels documents / fichiers sont conservés électroniquement et pendant combien d'années ?

Selon les méthodes de conservation appliquées par Dataconsulting pour l'ensemble de leurs clients hébergés.

CG : La Municipalité a-t-elle la garantie que l'ensemble des données informatiques de la Commune sont conservées tant que dure le contrat d'hébergement ?

Les prescriptions en matière de conservation des données et leur durée sont respectées.

Remarque :

La CG invite la MUN à s'assurer auprès de la société Dataconsulting que les données soient effectivement conservées tant que dure le contrat d'hébergement et qu'elles puissent être reprises facilement par un autre fournisseur en cas de changement.

4.7 PRÉAVIS 59/2015 REMPLACEMENT DE DEUX VÉHICULES UTILISÉS PAR LE SERVICE DE VOIRIE

CG : Les remplacements ont-ils été effectués ? Le budget a-t-il été respecté ?

La revente du VW Transporter a-t-elle pu être effectuée ? Et à quel prix ?

Les commandes sont en cours. Les délais de livraison sont assez longs.

4.8 PRÉAVIS 60/2015 REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TENNIS-CLUB DE CHESEAUX À SORÉCOT

CG : Les travaux ont-ils été effectués ?

Oui

CG : Le budget a-t-il été respecté ?

Le compte n'est pas encore bouclé.

4.9 PRÉAVIS 62/2015 NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX

CG : Le rapport de la commission des finances sur le préavis 63/2015 (Budget 2016) mentionne en page 2, sous divers, que le travail de contrôle méticuleux de Monsieur Franco, boursier a permis de récupérer une partie des sommes dues suite à la non-facturation de certaines taxes (égouts introduction) les années précédentes tout en respectant les délais de prescription en vigueur.

La Municipalité a-t-elle estimé le montant total des taxes qui n'ont pas été perçues par la Commune ?

Toutes les taxes exigibles rétroactivement ont été facturées.

CG : Quels sont les contrôles mis en place par la Municipalité pour s'assurer que toutes les taxes dues à la commune sont facturées et encaissées ?

Procédures de travail mises en place et dans un proche futur une gestion des permis sur Urbanus (2^e partie de 2016 voir début 2017)

4.10 PRÉAVIS 64/2015 DEMANDE DE LA SORTIE DE L'ASSOCIATION ASIGOS PRÉSENTÉE PAR LES COMMUNES DE LA CHAMBERONNE

Selon le Préavis 64/2015, la Commune de Cheseaux a accepté de maintenir jusqu'au 31 décembre 2021, sous réserve d'un changement de structure de l'ASIGOS, son cautionnement solidaire relatif aux investissements votés avant le 31 décembre 2012.

CG : La Municipalité peut-elle préciser le montant des investissements effectués par l'ASIGOS qui sont encore concernés au 31 décembre 2015 par le cautionnement accordé par la commune ?

Le montant restant des investissements à amortir se monte à CHF 16'716'800.- au 31.12.2015.

CG : Le montant du cautionnement solidaire de la Commune de Cheseaux a-t-il été formalisé avec l'ASIGOS ?

Pour financer ces investissements une dette persistante au 31.12.2015 de CHF 17'250'000.- est garantie par un cautionnement des communes partenaires.

La garantie de Cheseaux est de 7.66% selon les statuts de l'ASIGOS soit CHF 1'321'350.-.

CG : Comment la Commune de Cheseaux peut-elle se prémunir contre les risques financiers liés à l'ASIGOS lorsqu'elle ne sera plus membre de cette association ?

Le risque de devoir activer la caution est très faible eu égard au fait que les communes sont solvables et que les mécanismes cantonaux mis en place par le service des Communes sont contraignants (plafonds d'emprunts et plafonds de cautionnement).

CG : Le rapport de la CARI mentionne que le cautionnement solidaire devrait disparaître fin 2016 lorsque le nouveau règlement de l'ASIGOS entrera en vigueur. La Commune de Cheseaux participera-t-elle à l'élaboration du nouveau règlement ?

Non, le nouveau règlement ne concerne pas les communes qui ne feront plus partie de l'ASIGOS.

CG : La Municipalité a-t-elle reçu la confirmation que le cautionnement solidaire deviendra caduc à fin 2016 ?

Le cautionnement deviendra caduc en cas de changement de structure de l'ASIGOS (le préavis des nouveaux statuts est actuellement présenté aux Conseils communaux des communes restantes avant d'être avalisé par le Conseil intercommunal), mais au plus tard le 31.12.2021.

CG : Les élèves domiciliés dans la Commune de Cheseaux fréquentent-ils encore l'établissement secondaire de Prilly au cours de l'année scolaire 2015-2016 et, dans l'affirmative, combien ?

2 en 10 VG en classe consolidée pour des élèves avec 2 ans de retard et en grandes difficultés que nous n'avons pas à Cheseaux.

7 en 11 VP qui finissent leur parcours à Prilly. Cela a évité d'ouvrir une classe supplémentaire à Cheseaux.

3 en classes d'accueil (nouveaux arrivants de langue étrangère qui restent 3 mois en classe d'accueil).

5 QUESTIONS RELATIVES AUX PV DU CONSEIL COMMUNAL

Pour cette tâche, la CG a relu tous les procès-verbaux des séances du Conseil communal de Cheseaux.

5.1 PV DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2015

Communications de la Municipalité

CG : L'aide au démarrage pour la garderie et L'UAPE a-t-elle été perçue ?

Oui, dans les deux cas

CG : Le décompte final des subventions a-t-il été établi et sera-t-il transmis aux conseillers ?

Le décompte final pour la garderie a été effectué. L'aide est accordée sur 2 ans. Le montant pour la 1^{ère} année est de CHF 103'166.-. Nous n'avons pas encore le décompte pour l'UAPE.

Il n'est pas prévu de fournir ces chiffres aux conseillers, puisqu'il s'agit des comptes de l'Association la Galipette.

CG : Les comptes de la construction du bâtiment du centre de vie enfantine sont-ils bouclés ?

Non, pas à ce jour.

5.2 PV DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015

CG : Quels sont les coûts encourus par la Commune suite au recours sur le PPA le Châtelard ?

Frais d'avocat pour le traitement du recours à hauteur de CHF 8'128.- au 31 décembre 2015.

CG : La Commune a-t-elle eu des contacts avec des entreprises intéressées à s'installer à terme dans cette région ?

La commune a des contacts avec les entreprises actives sur le site. La promotion du nouveau secteur et le contact avec des entreprises intéressées est du ressort de notre partenaire promoteur investisseur.

CG : Le problème de la fuite de gaz au centre du village a-t-il été résolu ?

Oui.

Région de protection civile du district de Lausanne

Monsieur Sandoz indique qu'en lieu et place de la constitution d'une association régionale, pourtant acceptée par 5 communes sur 6, Lausanne a décidé de proposer un contrat de droit administratif.

CG : Les conditions de participation financière de Cheseaux à l'ORPC sont-elles différentes de celles prévues initialement ?

Les conditions financières n'ont pas changé, toutefois cela ne veut pas dire que dans le futur il n'y aura pas d'adaptation.

CG : Comment se fait-il que cette question n'a pas pu être réglée plus rapidement ?

Dans un premier temps c'est Lausanne qui a traîné en reportant à plusieurs reprises le projet de présenter ce préavis à leur conseil communal, puis est venu l'exigence de leur conseil de changer le statut. Cette situation a généré diverses discussions, dans un premier temps avec le refus des communes ayant signé l'accord, puis s'est ajouté un problème de TVA qui a impliqué la nécessité d'avoir un avis de droit. Nous avons eu de longues discussions pour pouvoir trouver une solution acceptable.

5.3 PV DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Suppression du ramassage scolaire à l'arrêt de bus Martheray

CG : La Municipalité a-t-elle la possibilité d'intervenir auprès des instances compétentes pour palier la suppression de cet arrêt ?

Une lettre a été adressée à Carpostal, toutefois, ceux-ci nous ont répondu par la négative. En effet, suite à la mise en place de la nouvelle grille horaire, le détour du bus par Martheray, via le giratoire du Châtelard ne permet plus de garantir le timing exigé.

6 APPARTEMENTS DE LA SCHL GRAND-PRE SUD

Selon l'acte notarial, il n'y a que 30% des 47 appartements, construits par SCHL (Société Coopérative d'Habitation Lausanne), qui sont sous le regard de la commune et destiné aux habitants de Cheseaux.

CG : Pourquoi le vœu de plusieurs conseillers d'augmenter ce droit à 50% n'a pas été pris en considération ?

Il est vrai que lors de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2011, la municipalité a pris note du vœu émis concernant l'augmentation du droit de proposition d'attribution de la commune à 51 % des logements. Lors de la discussion avec la SCHL, celle-ci nous a fait remarquer que le taux de 30% négocié dans le contrat de droit de superficie était plus en rapport avec l'apport de la commune dans cet investissement et qu'un taux supérieur était difficilement défendable devant le comité et l'assemblée générale de la SCHL.

CG : Combien d'appartements sont sous le contrôle de notre commune et combien d'appartements protégés y a-t-il ?

La commune peut proposer l'attribution de 15 appartements sur 51. Le nombre d'appartements protégés est de 8. En plus des propositions d'attribution de la commune, la SCHL peut également attribuer des logements à des habitants de Cheseaux selon son propre règlement d'attribution.

CG : Les appartements qui sont sous contrôle de la commune sont-ils bien définis ?

Non, ils ont été attribués selon la liste de priorité remplie par les futurs locataires.

CG : Est-ce qu'ils sont situés dans un ou plusieurs bâtiments ?

Dans plusieurs bâtiments.

CG : Quels sont les critères utilisés par la Municipalité pour déterminer la proposition d'attribution sur la base de la liste d'attente ?

Pendant la séance du 9 mai 2016 Monsieur Louis Savary nous a présenté un tableau comparatif détaillant les informations données par la SCHL et par le contrôle des habitants.

La Municipalité a reçu, de la SCHL, 43 dossiers de candidature.

Sept critères ont été fixés par la Municipalité pour définir le choix des 15 futurs locataires qui habitent ou qui travaillent à Cheseaux.

Lors de la libération d'un appartement, la SCHL communique à la Municipalité les candidats afin qu'elle procède à une nouvelle analyse pour sélectionner le locataire.

Chaque année, un état locatif est remis à la commune de Cheseaux pour information.

CG : La procédure de la commune pour le choix des locataires reste-t-elle toujours en vigueur en cas de changement de locataires et cela pendant quelle période ?

La CG a reçu une copie de la « Procédure pour attribution de logements vacants dans les bâtiments SCHL au Grand Pré » de juillet 2015 signée par la commune de Cheseaux et la SCHL

CG : Lors de la mise en location, la Municipalité a-t-elle pu choisir les locataires des 15 appartements qui lui étaient réservés ?

Oui

CG : Ces appartements ont-ils été attribués à des personnes habitant ou travaillant à Cheseaux ?

Oui

CG : Comment la MUN peut-elle garantir que ces logements vacants soient réattribués sur la base des mêmes critères ?

Une directive a été émise pour ce faire et signée par la commune et la SCHL. Les critères de choix au niveau communal restent identiques.

CG : Une personne habitant ou travaillant à Cheseaux qui n'est pas membre de la SCHL peut-elle se faire inscrire sur la liste d'attente ?

Oui, à condition de faire une demande de sociétariat.

Conclusion :

La CG constate la rigueur et le soin avec laquelle la Municipalité a traité l'attribution de ces logements.

Remarque :

Nous regrettons que la Municipalité n'ait pas davantage insisté pour avoir le contrôle de 50% des 43 logements (hors appartements protégés) dans les bâtiments SCHL comme demandé par des conseillers.

7 PROGRAMME DE LEGISLATURE 2011-2016

Comme mentionné sur le préambule de la Municipalité, il est à rappeler que ce document fonctionne comme fil conducteur et comme un instrument approprié pour mesurer l'atteinte des objectifs et anticiper l'évolution des contextes.

Les points relevés ci-après sont basés sur le plan de législature mis à jour en mars 2015

La CG relève uniquement les points qui ne sont pas connus comme étant actuellement traités et fait mention des objets dont le délai correspond à la période analysée par le présent rapport.

Ces questions sont également basées sur les informations d'avancement données par la Municipalité les années précédentes.

Administration et personnel communal

CG : Qu'en est-il de l'étude pour la mise à jour du système d'archivage papier ?

Un mandat a été donné à un prestataire externe pour la réorganisation du système d'archivage dont la réalisation portera sur 4 ans avec une première étape qui débutera au printemps 2016.

Aide au développement

CG : A quel projet le fond annuel de CHF 2'000.- a-t-il été attribué ?

Au Trait d'Union Cheseaux-Gourcy.

Communication

CG : Est-il possible d'avoir quelques informations concernant le « Billet de la Municipalité » mis en place depuis 2014 ? Cela répond-il aux recommandations de l'étude IDHEAP ?

Ce billet répond aux recommandations de l'IDHEAP et contribue à l'information de la population sur les affaires communales.

CG : La réflexion sur le contenu du Crieur est-elle effectuée ?

Cette réflexion est en cours.

Energies

CG : **Peut-on prendre connaissance du concept énergétique mis en place ?**

Quelles-sont les priorités données aux projets ?

Ce concept n'est pas encore totalement finalisé. Monsieur Sandoz est à disposition pour vous présenter l'état des réflexions.

La CG demande de connaître la démarche en cours concernant les honoraires pour le diagnostic, le contrôle de conformité de l'enveloppe énergétique et l'étude de l'état sismique des bâtiments communaux (montants au budget 2016).

Une offre pour le diagnostic des anciens bâtiments communaux (écoles et pompiers-voirie) a été demandée à notre BAMO (Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage).

Ce chapitre est traité plus en détail dans le chapitre 11 « Concept énergétique ».

Infrastructures

CG : **L'étude pour l'évaluation de l'état des chemins et des routes est-elle effectuée ?**

Cette étude est en cours. Son résultat devrait être reçu en février-mars 2016.

Service à la population

CG : **A-t-on des nouvelles sur l'avenir du projet d'aménagement de la place de la gare ?**

Comme communiqué au Conseil communal, le projet d'aménagement de l'ensemble place de la Gare – parcelle de l'Ancienne cure a, jusqu'à nouvel avis, été abandonné. Les discussions portent actuellement sur l'avenir du bâtiment Hôtel-restaurant de la Gare.

Transports et mobilité

CG : **L'étude de faisabilité de l'emplacement choisi des Ripes au Sud d'Etagnières pour le hub (park&ride et l'interface bus-LEB) a-t-elle pu être lancée ?**

L'étude exploratoire du POTENTIEL DE REPORT MODAL AU NORD DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE P+R SUR LA LIGNE DU LEB a été terminée en septembre 2015. Cette étude montre qu'un potentiel intéressant de report modal existe dans la partie sud du périmètre d'étude, mais ne se prononce pas sur l'emplacement et la faisabilité d'un P+R. Ces éléments doivent être repris dans une étude ultérieure.

CG : **L'étude sur la mobilité douce dans le cadre du SDNL a-t-elle été également lancée ?**

La stratégie régionale de mobilité douce a été lancée en novembre 2015 et doit se terminer en juin 2016.

Conclusion :

La CG remercie la MUN pour la bonne gestion de ce programme et pour sa mise à jour régulière.

Ce document nous semble très important pour le suivi des projets et des orientations organisationnelles pour la prochaine législature.

Chaque rapport de la CG reprendra les chapitres de ce programme pour en connaître son suivi.

8 PROCÉDES DE RECLAME

CG : **Quel est le dicastère qui gère les procédés de réclame ?**

C'est le dicastère de la Police et police des constructions, la gestion administrative est assurée par le service technique et la surveillance par le responsable de la Police administrative.

CG : **Combien de demandes sont-elles déposées auprès de la Municipalité ? Pourrions-nous avoir les chiffres annuels depuis le début de la législature ?**

Un tableau récapitulatif pour les années 2011 à 2015 a été remis à la CG.

24 autorisations ont été facturées pour ces 5 années (1 à 11 par année).

CG : **Quel est le montant annuel des émoluments perçus depuis le début de cette législature ?**

D'après le tableau reçu, les montants varient entre CHF 100.- et 4'080.- par autorisation. Le total pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 s'élève à CHF 8'736.-.

CG : **Quel compte de fonctionnement est prévu à cet effet ?**

N° 411.4313 Emoluments administratifs (Bureau technique)

CG : **Comme évoqué à l'article 12 du règlement sur les procédés de réclame de la commune de Cheseaux, la commission d'urbanisme a-t-elle été sollicitée par la Municipalité ?**

Non

CG : **Des installations sans autorisation ont-elles été constatées ?**

Si, oui, ce ou ces installations ont-elles été modifiées ou supprimées ?

Il arrive parfois que des petites installations, comme des banderoles, sont installées sans demande préalable, le constat est fait lors de patrouilles dans la localité par le Responsable de la Police administrative. Il est alors demandé de mettre en conformité, et de remplir le formulaire qui est transmis au service technique.

CG : **De plus, des amendes ont-elles été délivrées ?**

A ce jour pas d'amende.

9 ETUDE IDHEAP

9.1 RECOMMANDATIONS DU BUREAU IDHEAP

L'institut IDHEAP a été mandaté par notre Municipalité en 2010 pour faire une étude de la répartition des tâches entre la Municipalité et l'administration de la commune de Cheseaux.

Sur la base du rapport de cet institut, rédigé en avril 2011, la CG rappelle les différentes recommandations qui n'ont pas encore été réalisées.

Recommandation 4.

Définir les tâches et les compétences budgétaires de la Municipalité, des Municipaux et des cadres communaux, et les inscrire dans le règlement de la Municipalité.

Recommandation 5.

Sur la base des listes de la saisie des heures de travail des Municipaux, dresser une liste avec les tâches opérationnelles à déléguer et associer à chaque type de tâche la section de l'administration qui pourrait la reprendre.

Recommandation 6.

Toute délégation devrait se baser sur des procédures clairement définies (procédures à respecter pour assumer la tâche, contrôle et informations requises par la Municipalité).

Recommandation 8.

Emettre une directive municipale demandant à tous les services d'élaborer et de formaliser des procédures pour chaque domaine de collaboration qui nécessite un engagement significatif et régulier de deux ou plusieurs services et, pour les grands projets définir un dicastère et un service responsable de chaque projet.

Ce type de formalisation permettre d'éviter des pertes de temps et des ruptures dans les processus en cas de maladie et de départ à la retraite.

Recommandation 9. (réalisée par la MUN comme expliqué lors de la séance du 9 mai 2016)

Mettre en place un suivi des décisions de sorte à s'assurer du respect des délais de mise en œuvre.

Recommandation 10.

Mettre sur pied un système de pilotage qui permettrait à la Municipalité de disposer d'informations systématique sur la mise en œuvre des mesures qu'elle a retenues, sur leurs effets (réponses aux besoins, résolution des problèmes, effets pervers) et sur l'évolution des besoins et problèmes de la population.

Recommandation 11.

Raccourcir le temps d'information au cours des séances de la Municipalité en préparant à l'avance, pour les objets qui ne nécessitent pas de débat, une note écrite contenant l'information principale.

Durant les séances, en cas de besoin, les Municipaux ont toujours la possibilité de poser des questions. Cette solution permettrait de laisser d'avantage de temps en séance pour d'autres objets.

Recommandation 12.

Introduire une nouvelle catégorie d'objets à l'ordre de jour de la Municipalité : « Les décisions directes »
Pour un certain nombre d'objets, les décisions peuvent être prises sur la base des documents d'information et sans discussion préalable. Les Municipaux peuvent ainsi choisir de mettre un dossier à l'ordre du jour en l'attribuant à cette catégorie. Au moment de la validation de l'ordre du jour, les Municipaux ont la possibilité de demander une discussion. Si elle n'est pas demandée, la décision est adoptée directement.

Recommandation 13.

Fixer une estimation du temps à consacrer à chaque objet à l'ordre du jour.

Recommandation 15.

Mettre à jour les taux d'activités inscrits dans le règlement de la Municipalité (annexe 1 du règlement).

Remarque sur rapport de 2014:

Malgré les fortes charges de travail de Municipalité, la CG estime que la définition des tâches et des compétences budgétaires des Municipaux et des cadres communaux est à mettre en place rapidement.

CG : Pouvez-vous nous donner l'état des recommandations pour visualiser leur évolution ?

Les recommandations les plus pertinentes ont été mises en œuvre.

Lors de la séance du 9 mai avec la Municipalité, les informations suivantes ont été données :

Pour la recommandation numéro 4, la limite budgétaire n'a pas été fixée officiellement. Les dépenses passées en direct doivent impérativement concerner des charges portées au budget de fonctionnement.

Pour la recommandation numéro 15 ; un préavis va être présenté au Conseil.

Remarque :

La CG estime que la définition des tâches et des compétences budgétaires des Municipaux et des cadres communaux est à mettre en place (recommandation numéro 4).

Article 75, chiffre 3)

« Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission »

10 SUITE DONNEE AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2014

10.1 CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Remarque sur rapport précédent:

Quelques améliorations sont nécessaires concernant la luminosité de nuit pour certains lieux.

CG : Pour certains lieux, des améliorations concernant la luminosité de nuit ont-elles été apportées ?

A l'exception de la buvette du foot où des lampes avec détecteurs de présence ont été installées, nous n'avons pas étudié de nouvelles mesures. Il faut savoir que cela impliquerait des frais conséquents pour des résultats pas obligatoirement probants. Toutefois nous gardons l'idée d'étudier certaines solutions.

Remarque sur rapport précédent:

Un contrat d'entretien de l'installation par le fournisseur n'est pas prévu, nous conseillons d'instaurer un mode et rythme de nettoyages des caméras.

CG : Étant donné qu'un contrat d'entretien de l'installation par le fournisseur n'est pas prévu, un mode et un rythme de nettoyages des caméras a-t-il été instaurés ?

Actuellement, le contrôle visuel des images ne montre pas la nécessité d'un nettoyage, ceci est en lien avec le type de coupole qui empêche en partie le dépôt de saleté. Toutefois et conformément à notre engagement nous mettons ce processus en place et une directive dans ce sens a été émise en février 2016 et acceptée par la Municipalité.

Remarque :

Selon la « Procédure pour l'entretien des caméras de surveillance sur le domaine communal de Cheseaux » adopté par la MUN le 29 février 2016 qui a été transmise à la CG, il incombe au responsable de la police administrative d'organiser, en collaboration avec le service de la voirie, un contrôle une fois par année.

Remarque sur rapport précédent:

La procédure d'utilisation interne pour la visualisation des images enregistrées ne correspond pas tout à fait à la directive d'exploitation et doit être redéfinie (principe des 4 yeux, lors des remplacements de Monsieur Simond).

Conformément à la directive d'exploitation, le rôle des intervenants est clairement défini et ne nécessite pas de modification, mais simplement l'application de la dite directive :

Responsabilité (directive d'exploitation du 26 août 2014)

L'exploitation des installations est placée sous la responsabilité de la Municipalité, qui délègue ses compétences à son service de Police administrative, et ce, sous la supervision du municipal de police.

A l'exception de la déchetterie, le visionnement des images en direct n'est pas prévu. Un visionnement en différé est possible uniquement sur demande d'une autorité supérieure (Police Cantonale Vaudoise, ou une entité judiciaire). Dans ce cas, les personnes suivantes sont autorisées à visionner les images enregistrées afin de recueillir des moyens de preuve en cas d'infraction :

- *Responsable de la police administrative.*
- *Conseiller municipal en charge de la police.*
- *Syndic, en cas d'absence de l'une ou l'autre personne citée ci-dessus.*

Un visionnement des images enregistrées n'est possible, sauf cas d'extrême urgence, qu'en présence d'au moins deux des personnes précitées, et uniquement sur le poste informatique dédié à cet effet. Pour ce faire, un login et un mot de passe sont nécessaires ; un journal des interventions est automatiquement généré par le logiciel.

Remarque sur rapport précédent:

L'exploitation du journal d'événement n'est pas définie, une procédure périodique doit être instaurée.

CG : La procédure périodique d'exploitation du journal d'événement a-t-elle été instaurée ?

Un journal des interventions est automatiquement généré par le logiciel. Donc disponible en cas de contestation ou de la nécessité de savoir qui a eu accès au logiciel. Nous pensons qu'il est superflu de recréer une procédure périodique qui n'apporterait aucun élément supplémentaire.

Le rapport annuel sur l'utilisation de l'installation de surveillance vidéo, avec évaluation de son efficacité en regard des buts poursuivis basé sur la directive d'exploitation des installations de vidéosurveillance a été remis par M. Sandoz lors de la rencontre avec la Municipalité du 9 mai.

Le journal est automatique et peut être débloqué sur demande par le fournisseur pour permettre son accès par la Municipalité. La Municipalité n'estime pas nécessaire de le demander annuellement pour l'élaboration du rapport annuel.

Remarque :

La CG estime que le journal annuel des interventions doit faire partie intégrante du rapport annuel. De plus, il serait opportun de mentionner sur le rapport les fréquences des visionnements enregistrés. Enfin, le rapport annuel doit être transmis systématiquement à la CG.

10.2 DÉCHETS

CG : Qu'en est-il des contacts avec la fondation de Vernand pour le ramassage à domicile sur appel des déchets recyclables des particuliers. La transmission de cette information à la population est-elle envisagée ?

La Municipalité ne s'est pas opposé au fait que la Fondation ramasse des déchets au porte-à-porte à Cheseaux. Nous ne sommes cependant pas impliqués dans le projet.

Remarque sur rapport précédent:

La CG aurait apprécié que la Municipalité approche cette fondation pour qu'une information soit faite à la population.

CG : La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches auprès de cette fondation pour pouvoir rédiger une information à l'intention de la population ?

Actuellement le service fonctionne toujours, ils ont sept clients à Cheseaux et d'autres à Romanel et Crissier. Comme il y a une réorganisation des ateliers pour le deuxième trimestre, Monsieur John Morrison, responsable du projet ne désire pas de nouveau développement, toutefois il est à disposition si la CG désire visiter les ateliers de la Fondation.

Article 75, chiffre 4)

« Inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux »

11 CONCEPT ENERGETIQUE

11.1 RAPPORT INITIAL ET ANALYSE DES BIENS COMMUNAUX

Sur la base des indications inscrites sur le programme de législature et des réponses données par écrit, la CG a sollicité une entrevue avec Monsieur Serge Sandoz, Municipal pour connaître l'état d'avancement de ce dossier. Il en ressort les principaux éléments suivants :

La Municipalité a débuté ses réflexions relatives à l'élaboration d'un concept énergétique pour la Commune en 2013.

Un rapport initial avec analyse des biens afin de procéder à un état des lieux et pour formuler des propositions inscrites dans un concept énergétique a été établi par un mandataire. La liste des actions envisagées a été précisée par la MUN avec un échéancier et un coût approximatif par poste.

Les bâtiments communaux et l'éclairage public sont concernés par ce suivi énergétique.

Ce rapport final est établi sur un document type mise à disposition par l'Etat de Vaud.

Une subvention CHF 7'500.- sera versée par l'Etat de Vaud si le rapport final du concept énergétique leur est envoyé avant juillet 2016.

Les honoraires négociés seront inférieurs au subside précité. De ce fait, la MUN disposera encore de fonds pour financer les premières mesures décidées.

La Municipalité avait pris les devants et inscrit au budget 2016 un montant pour financer certaines actions énergétiques. Parmi les démarches envisagées, un mandat a été alloué pour l'analyse des principaux bâtiments propriété de la Commune (DLV 1 à 4, voirie, pavillons Plantaz). Les bilans énergétiques (consommations, enveloppes thermiques), les diagnostics amiante et les études sismiques seront les principaux éléments étudiés.

Lors de cette entrevue, Monsieur Serge Sandoz nous a remis les documents suivants :

- Concept énergétique de la commune réalisé par un bureau spécialité en collaboration avec la Municipalité avec les annexes ci-après :
 - Résumé du profil énergétique (situation décembre 2015)
 - Profil énergétique de la commune (rapport de décembre 2015)

11.2 CRÉATION D'UN FONDS COMMUNAL

La réalisation et la promotion des actions envisagées pourraient être financées par un fonds communal qui viserait à encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés. La Municipalité étudie l'intégration, dans le cadre d'un règlement, de diverses possibilités de taxes qui pourraient dès lors être affectées exclusivement à ce fonds, sous forme d'un prélèvement de xx ct par Kwh consommé.

La commune veillera à informer, à travers ce futur règlement et son site internet, les diverses possibilités en faveur des énergies renouvelables. Elle tiendra également informée la population des actions menées dans le cadre de son administration.

La commune est membre de l'association de la Cité de l'énergie qui propose une aide pour la rédaction de ce règlement.

Un préavis relatif à ce règlement sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2016.

Remarques :

La CG se réjouit de voir ce concept prendre forme et la mise en place d'aide financière pour inciter les citoyens à assainir leur bien ou à consommer de manière plus durable.

La création d'une commission de l'énergie avec membre du Conseil, spécialiste, Municipal en charge, citoyens intéressés semble indispensable pour le suivi à moyen et long terme de ce dossier.

12 LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES EN 2015

CG : **Pourriez-vous nous remettre la liste détaillée des travaux concernant l'entretien de l'immobilier communal pour l'année 2015 ?**

Malgré notre demande, nous n'avons pas reçu la liste détaillée des travaux concernant l'entretien de l'immobilier communal pour l'année 2015.

Remarque :

La CG regrette à nouveau que cette liste ne lui soit pas parvenue à temps comme demandé.

Remarque :

La CG demande dans quelle mesure il serait possible dans le rapport de gestion de la MUN d'intégrer un chapitre immobilier communal faisant mention par objet des principaux travaux, (vandalismes, changement de locataire, etc.).

Article 75, chiffre 6)

« Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges »

13 CAHIERS DES CHARGES

La prochaine consultation des cahiers des charges de tous les employés communaux sera effectuée en 2017 pour l'élaboration du rapport de l'année 2016.

Article 75, chiffre 7)

« Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au statut du personnel »

14 ENTRETIENS D'ÉVALUATION

Les prochains entretiens d'évaluation du personnel devront être réalisés en fin d'année 2016. Selon l'art. 60 du Statut du personnel communal, les entretiens doivent d'être effectués tous les deux ans.

15 QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION 2015 DE LA MUNICIPALITE (RAPPORT N°72/2016)

Page 7 Naturalisations

CG : **Pour quelle raison un dossier avec une inscription au casier judiciaire a-t-il été transmis au Canton ?**

Il ne nous appartient pas de statuer sur la gravité de la faute inscrite. En l'occurrence s'agissant d'une infraction au code de la route, nous ne savons pas si cela constituait un motif suffisant de refus au niveau cantonal ou fédéral.

Page 10 Chapitre 4.1 Activités 2014

CG : **Pourquoi pas 2015 ?**

Il s'agit d'une erreur de plume qui sera corrigée dans la version éditée pour le Conseil.

Page 12 Soutien à la parentalité

CG : **Cette étude est-elle publiée ? Si non, sera-elle consultable sur le site de Lausanne région ?**

L'étude sera publiée très prochainement. Nous vous remettons en annexe une copie des documents que nous venons d'obtenir.

Page 14 Devoirs surveillés

CG : **Le rapport final est-il publié ? Si oui, est-il consultable ?**

Il n'est pas finalisé à ce jour. Le moment venu, il sera en principe consultable sur le site.

Page 18 Chapitre 4.8 Conclusion

CG : **Le site qui remplace lausannerégion.ch est-il créé ?**

Le site Lausanneregion.ch a gardé la même adresse. Il a été uniquement un peu modernisé.

Page 44 Chapitre 6.3 Statistiques communales

CG : **Pourquoi est-il noté que les papiers-cartons sont mélangés et ramassés porte à porte ?**

En principe, effectivement, seul le papier devrait être collecté au porte à porte. Cependant, en l'état actuel du marché, l'application stricte de cette règle ne se justifie pas économiquement, mais cela est susceptible d'évoluer dans le futur.

Page 54 Chapitre VI-2-Commission consultative enfance jeunesse

CG : **Pourriez-vous nous rappeler les buts de cette commission ?**

Voir le document en annexe

La CG a reçu le document sur l'organisation et le mandat général de cette commission.

Définition :

La commission de l'enfance et de la jeunesse est une commission consultative au sens du règlement de la MUN de Cheseaux, art. 8. Elle est nommée par la MUN pour l'aider dans ses tâches liées à la petite enfance et la jeunesse.

Elle doit être un lieu d'échanges et de réflexion ainsi qu'un relais entre la MUN et la population. Elle n'a aucun pouvoir décisionnel, ni compétence financière.

Page 64 Chapitre VII-8-Bibliothèque

CG : **Nous constatons que la dernière phrase de ce paragraphe est écrite à double.**

Il s'agit d'une erreur de plume qui sera corrigée dans la version éditée pour le Conseil

CG : **Pour ce rapport, nous aimerions connaître les abréviations suivantes :**

LADE (page 10) *Loi sur l'appui au développement économique*

SEREC (page 10) *Association suisse pour le service aux régions et communes*

DPMA (page 29) *Détachement Poste Médical Avancé*

SSCM (page 29) *Service de la sécurité civile et militaire*

16 CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. La CG tient également à relever la très bonne entente avec la COFI et la CARI.

Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission a exercé son contrôle.

Elle vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs:

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2015
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 26 mai 2016

La Commission :

Président

Hans-Peter Guggenbühl



Rapporteur

Claude Nyffenegger



Membres

Christiane Rihs



Stefania Hofmann



Yves-Marie Hostettler

